



Heures supplémentaires : la nouvelle attaque de l'administration

Dès le lendemain de l'adoption par le conseil municipal du RIFSEEP, le 31 mars 2025, contre lequel Nancy Sud et d'autres syndicats se sont opposés, la Direction Générale a décidé arbitrairement d'imposer une nouvelle réglementation concernant les heures supplémentaires qui va à l'encontre de la délibération du conseil municipal du 20 mars 2023 qui stipule que **" La compensation des heures supplémentaires s'effectue soit par récupération , soit par indemnisation, au choix de l'agent"**.

En effet, depuis le 1er avril 2025, les agent.e.s qui effectuent des heures supplémentaires en semaine, doivent obligatoirement les récupérer !

Nancy Sud dénonce un abus de pouvoir de l'Administration Générale qui bafoue les règles élémentaires de la démocratie (Dialogue Social... lol).

Nous vous adressons en pièce jointe la délibération du Conseil Municipal qui seule s'impose et que vous pouvez opposer à l'administration dans l'attente d'une décision du Tribunal Administratif.

Car, nous avons saisi à deux reprises Monsieur le Maire... mais il ne répond pas ...

Sur la forme, il s'agit d'un abus de pouvoir et sur le fond, un premier pas vers l'annualisation du temps de travail... De beaux jours nous attendent encore...

Pour résumer : le 31 mars 2025 le Conseil Municipal entérine l'accroissement des inégalités de salaires avec l'adoption du nouveau RIFSEP et si vous aviez idée de

faire des heures sup pour augmenter votre pouvoir d'achat ... et bien c'est raté car le 1er avril 2025 en toute illégalité les heures supplémentaires ne son plus payées.

Un beau pied de nez aux collègues qui se sont mobilisés contre l'injustice sociale du RIFSEP

Nous avons saisie à deux reprises Monsieur le Maire... qui ne répond pas ...

Hasard du calendrier ou poisson d'avril ? 🤔

Vous l'avez bien compris, à la Ville de Nancy, les riches sont faits pour être très riches, et les pauvres, très pauvres ! (spéciale dédicace à Louis de Funès dans la Folie des Grandeurs) .

En pièce jointe la délibération n°I-27 du 20 mars 2023 "Modalités de gestion des Indemnisé Horaires pour Travaux Supplémentaires des agents municipaux."

STOP au mépris de classe !

Rejoignez Nancy Sud



NANCY SUD

12 RUE PIERRE FOURRIER 54000 NANCY

Cet email a été envoyé à {{contact.EMAIL}}

Vous l'avez reçu car vous êtes inscrit à notre newsletter.

[Afficher dans le navigateur](#) | [Se désinscrire](#)